



# Conditions générales – Stages enfants

**Jung Jin ASBL**  
Version révisée – 2026

En inscrivant leur enfant aux stages organisés par Jung Jin ASBL, les parents ou représentants légaux acceptent les présentes conditions générales.

## 1. Public accueilli

Les stages sont destinés aux enfants âgés de 6 à 12 ans au moment du stage.

Afin de garantir la qualité de l'encadrement et la sécurité des activités, le nombre de participants est limité.

## 2. Inscription

L'inscription s'effectue via le formulaire d'inscription en ligne.

Après réception du formulaire, Jung Jin ASBL transmet les informations nécessaires au paiement.

L'inscription est définitivement confirmée après réception du paiement du montant du stage.

Les parents sont invités à compléter un formulaire par enfant et par stage.

## 3. Horaires et départ des enfants

Les parents ou représentants légaux s'engagent à respecter les horaires d'accueil et de fin du stage afin de garantir le bon déroulement des activités.

Les enfants sont remis à leurs parents ou à une personne autorisée lors de l'inscription.

Si un enfant est autorisé à quitter le stage seul ou à être récupéré par une tierce personne, les encadrants doivent en être informés au préalable.



## **4. Annulation par le participant**

Toute annulation doit être signalée par email à : [betkd.be@gmail.com](mailto:betkd.be@gmail.com)

### **Annulation au moins 7 jours avant le stage**

Les frais d'inscription sont remboursés intégralement.

### **Annulation moins de 7 jours avant le stage**

Les frais d'inscription ne sont pas remboursés, sauf en cas de certificat médical.

Dans ce cas, les frais d'inscription sont remboursés moins un forfait administratif de 20 €.

### **Interruption du stage**

En cas d'arrêt de fréquentation durant le stage, aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure ou raison médicale dûment justifiée.

Dans ce cas, un remboursement au prorata des jours non prestés peut être envisagé.

## **5. Annulation ou modification par l'organisateur**

Jung Jin ASBL se réserve le droit d'annuler un stage si :

- le nombre minimum de participants n'est pas atteint
- les conditions d'encadrement ne peuvent être garanties
- un cas de force majeure empêche l'organisation du stage.

Dans ce cas, l'intégralité des frais d'inscription sera remboursée.

## **6. Organisation des activités et sorties**

Les stages alternent des sessions de Taekwondo, des temps de pause et des activités récréatives adaptées à l'âge des enfants.

Certaines activités peuvent se dérouler à l'extérieur du lieu d'accueil (par exemple au parc ou à la plaine de jeux). Ces sorties sont encadrées par l'équipe du stage et organisées dans le respect des règles de sécurité.

L'autorisation parentale pour ces sorties est recueillie lors de l'inscription.

Jung Jin ASBL se réserve le droit d'adapter l'organisation du stage si cela s'avère nécessaire pour garantir la sécurité des enfants ou le bon déroulement des activités.



## **7. Règles de savoir-vivre et de sécurité**

Les enfants doivent respecter les consignes données par les encadrants ainsi que les règles de sécurité en vigueur.

Une attitude respectueuse est attendue envers :

- les encadrants
- les autres enfants
- le matériel et les infrastructures.

Aucune violence physique ou verbale, intimidation ou moquerie ne sera tolérée.

Durant le stage, les enfants sont invités à respecter les quatre règles de Jung Jin Taekwondo : respecter, concentrer, s'amuser, persévérer.

## **8. Responsabilité et exclusion**

En cas de comportement mettant en danger l'enfant lui-même, les autres participants ou les encadrants, Jung Jin ASBL se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée, y compris l'exclusion du stage.

Les parents pourront être contactés afin de venir chercher l'enfant si la situation l'exige.

Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

## **9. Informations médicales et premiers secours**

Les parents sont invités à communiquer lors de l'inscription toute information médicale utile concernant leur enfant :

- allergies
- traitement médical
- difficultés particulières
- besoins spécifiques.

En cas de blessure ou de malaise, les encadrants peuvent administrer les premiers soins nécessaires.

Si la situation l'exige, les services d'urgence peuvent être contactés et les parents seront informés dans les plus brefs délais.



## **10. Objets personnels**

Jung Jin ASBL décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'objets personnels appartenant aux enfants.

Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur au stage.

## **11. Assurance**

Les activités du stage sont couvertes par une assurance responsabilité civile et accidents corporels souscrite par Jung Jin ASBL.

Cette assurance couvre les enfants participants durant les activités organisées dans le cadre du stage.

Les parents restent responsables de vérifier que leur enfant est couvert par leur assurance personnelle pour les situations qui ne relèvent pas de l'assurance de l'organisateur.

## **12. Droit à l'image**

Des photos ou vidéos peuvent être prises durant le stage afin d'illustrer les activités.

Sauf opposition explicite du représentant légal lors de l'inscription, ces images peuvent être utilisées par Jung Jin ASBL à des fins de communication (site internet, publications du club, etc.).

## **13. Données personnelles**

Les informations communiquées lors de l'inscription sont utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation du stage et de la sécurité des enfants.

Ces données sont traitées conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles.

## **14. Attestation fiscale**

Pour les enfants âgés de moins de 14 ans, Jung Jin ASBL peut délivrer une attestation fiscale pour frais de garde d'enfant, conformément à la réglementation en vigueur.

Les informations nécessaires à l'établissement de cette attestation sont collectées lors de l'inscription.



## **15. Cas de force majeure**

Jung Jin ASBL ne peut être tenue responsable en cas d'annulation ou d'interruption du stage due à un événement de force majeure indépendant de sa volonté.

## **16. Acceptation des conditions**

L'inscription au stage implique l'acceptation des présentes conditions générales par le parent ou représentant légal.

En complétant le formulaire d'inscription et en procédant au paiement du stage, le parent confirme avoir pris connaissance de ces conditions et les accepter.